

FEDERATION FRANÇAISE DE CYCLISME
DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

***Stratégie de l'accompagnement
socio-professionnel des sportifs de
haut niveau ainsi que de leur
reconversion***



Version en date du 30 juin 2025 – Validée BE FFC & Ministère des Sports (Arrêté du 23 juin 2025)

Présentation de l'accompagnement socio-professionnel des sportifs de haut niveau ainsi que de leur reconversion :

L'accompagnement socio-professionnel des sportifs de haut niveau est considéré comme un facteur de performance à part entière.

La Fédération Française de Cyclisme a désigné un-e référent-e, cadre d'Etat, comme référent-e du suivi socio-professionnel des SHN. Ce cadre est missionné à 100% sur cette mission. Au niveau du CODIR, un-e DTNA, accompagne et supervise les actions de ce référent-e.

La stratégie et les priorités d'accompagnement socio-professionnel des SHN à la FFC repose sur plusieurs axes clés :

- la prise en compte du projet de vie du sportif : il s'agit de permettre aux sportifs de concilier leur carrière sportive avec des études ou un emploi. Cela leur offre la possibilité de se préparer à leur vie future tout en poursuivant leurs objectifs sportifs. Le référent explore avec le sportif ses volontés, ses envies et l'accompagne à trouver la bonne formation. Le référent est alors en lien avec les référents socio-professionnels des Maisons régionales de la performance (MRP). La singularité du sportif est prise en compte et le sportif est au cœur du projet.
- Un accompagnement est mis en place pour aider les sportifs en terminale à choisir leurs études supérieures et à obtenir leurs choix via parcoursup.
- Une convention avec le CNED va être signée pour avoir un meilleur suivi de la scolarité et donc un meilleur accompagnement à proposer aux sportifs en formation avec le CNED.
- L'accompagnement des sportifs dans la recherche de financement de leur formation est un point essentiel pour les aider dans leur projet de vie.
- L'aménagement des formations des sportifs est un point important. Le référent de la FFC est en lien avec les référents des MRP pour négocier les aménagements nécessaires à la réussite des sportifs cyclistes. La volonté à la FFC est que le sportif choisisse sa formation par appétence et par réelle motivation du contenu. La mise en place des aménagements vient dans un second temps. Une formation choisie par défaut, parce qu'elle propose des aménagements, est souvent synonyme d'échec ou d'abandon pour le sportif.
- L'emploi des sportifs : la prise en compte du niveau sportif et du besoin social est importante. Les sportifs identifiés par l'ANS sont prioritaires. Les différents dispositifs (aides à la professionnalisation, CIP/CAE déconcentrées ou nationales) sont sollicités. La référente accompagne le sportif pour l'aider à trouver un emploi puis mettre en place les aménagements nécessaires et compatibles avec ses temps d'entraînements. La référente est en relation directe avec les clubs, les entreprises, les institutions et fait le lien avec les MRP et l'ANS.

Le-la référent-e du suivi socio-professionnel travaille avec un réseau d'acteurs au service du besoin des sportifs (psychologues, psychiatres, prestataires extérieurs en bilan de compétences...).

Elle est aussi en lien avec l'ANS et le pacte de performance pour la recherche de contrats d'images ou de mécénats pour les sportifs cyclistes. Elle accompagne les sportifs dans le montage des dossiers, dans l'écriture de lettre de motivation, dans la conception de leur curriculum vitae...

Les modalités d'accompagnement financier via le versement d'aides personnalisées aux sportifs de la FFC :

Les Aides Personnalisées (AP) sont un dispositif de soutien financier de l'Agence Nationale du Sport destiné aux sportif-ve-s listés « Haut Niveau » (Relève, Senior, Elite et Reconversion) par le Ministère chargé des sports au 1^{er} janvier de chaque année (voir critères d'inscriptions).

- Les AP sont orientées sur le volet socio-professionnel :
 - o Aides sociales pour les SHN gagnant moins de 40K€ par an
 - o Aides à la formation (remboursement de frais pédagogiques sur facture à déposer sur le PSQS)
 - o Manque à gagner employeur pour les SHN en CIP ou CAE déconcentrées (ces sommes ne transitent plus par les AP)
 - o Manque à gagner sportif pour les SHN posant des congés sans solde.
- La gestion et le suivi des AP passent par le PSQS
- Le-la sportif-ve doit déposer son RIB et sa facture formation sur le PSQS (voir tutoriel PSQS-AP pour les sportifs).

Sur la base de ces principes définis par l'ANS, la FFC organise l'attribution des AP selon les modalités suivantes :

- Le-la référent-e suivi socio-professionnel de la FFC, fait le lien avec chaque Head coach et entraîneur pour identifier les sportif-ve-s et leurs besoins.
- Un dossier simple est à remplir par l'athlète (implication du sportif).
- Le-la référent-e, en lien avec les entraîneurs, proposera au DTN la somme allouée à chaque SHN après étude des dossiers et concertation avec chaque Head coach (pour les aides à la performance)
- Obligation pour le sportif de rendre le dossier de demande.
- La répartition ne se fait pas par discipline mais bien en fonction des besoins identifiés des cyclistes et pilotes de Haut Niveau.

Le montant alloué des AP dépend des spécificités de chaque athlète (autres aides, sponsors, CI, CIP, bourses...). Il peut varier chaque année. Le montant de l'aide dépend du besoin de l'athlète, du niveau sportif et de l'enveloppe annuelle attribuée à la FFC.

Pour les sportif-ve-s du Programme Olympique gagnant plus de 40K€/an, des aides au projet sportif peuvent être attribuées par la FFC (aide au financement de matériel, stage personnel...). La procédure est identique à celle des AP. Leur demande est également réalisée par l'athlète sur le dossier de demande des AP. Le versement de l'aide est effectué sur production de factures et notes de frais conformes au projet exprimé.

Ce dispositif a pour but d'accompagner les SHN du Cercle Haute Performance et du Programme Olympique dans la préparation olympique et avec pour objectif de remporter des médailles.

Une attention particulière est portée aux sportifs ou sportives qui sont parents. La référente en lien avec le head coach de la discipline, identifie le besoin social du sportif ou de la sportive d'être avec son ou ses enfants sur une période bien définie (stages ou compétitions Equipe de France), son ou ses besoins spécifiques et met en place cela. Pour ce faire, elle négociera avec l'ANS, l'enveloppe spécifique des AP prévue à cet effet.

- Accompagnement à la reconversion : plusieurs dispositifs sont mis en place à la FFC pour accompagner les SHN dans leur reconversion professionnelle :
 - Aider les sportifs à continuer leurs études pendant leur carrière sportive. L'objectif est de préparer l'avenir des sportifs tout en continuant à performer dans leur discipline. La reconversion doit être pensée pendant la carrière du sportif et non pas seulement à la fin de cette dernière.
 - Mise en place de Conventions d'Insertion Professionnelle (CIP) ou Conventions d'Aménagement d'Emploi (CAE). Ces conventions offrent un soutien financier et des opportunités professionnelles aux SHN, facilitant ainsi leur transition vers une nouvelle carrière.
 - Un accompagnement financier à la reprise d'une formation ou à la mise en place d'un bilan de compétences.
 - Livret de compétences : cet outil permet d'identifier et de valoriser les compétences acquises par les sportifs au cours de leur carrière, facilitant ainsi leur insertion sur le marché du travail.
 - Accompagnement de la référente du suivi socio professionnel dans l'élaboration de CV et lettres de motivations. Simulation d'entretiens blancs et préparation à certains concours comme le professorat de sport.

Ces dispositifs visent à offrir un accompagnement personnalisé et à garantir une transition réussie vers la vie professionnelle après la carrière sportive.

Le Portail du Suivi Quotidien du sportif (PSQS) :

Le PSQS est l'outil de référence du sport français. Il recense tous les sportifs listés en France ainsi que les sportifs non listés inscrits dans une structure du PPF de la FFC. Cette base de données est le lien entre la Fédération, l'Agence Nationale du Sport (ANS), les Maisons Régionales de la Performance (MRP), les établissements pour les sportifs en pôle...

Il est donc important et primordial que les informations de chaque sportif soient à jour sur le PSQS, et ce, régulièrement.

Pour ce faire :

La FFC fait le choix de ne proposer pour être listés, que les sportifs qui ont rempli leur dossier sur le PSQS lors de la première inscription. Tous les sportifs apparaissant en « saisie non commencée » ou en « saisie en cours » dans la mise en liste ne sont pas proposés et ne seront donc pas listés à l'officialisation des listes.

La FFC a fait un tutoriel, qu'elle remet à jour chaque année, pour donner la marche à suivre à chaque sportif, pour mettre à jour les données de son PSQS, pour télécharger son attestation de mise en liste, pour obtenir son ID PSQS pour parcourup... (voir tutoriel PSQS).

La référente du suivi socio-professionnel parle du PSQS et explique l'importance que les informations de chaque sportif soient à jour à travers la newsletter à destination des SHN, lors de ces interventions auprès des différents collectifs sur les stages Equipe de France, dans les pôles, lors du webinaire explicatif sur la mise en place de la Formation Sportive et Citoyenne et lors de chacun de ces entretiens individuels avec les sportifs.